



On ne touche pas au droit de grève !

Préavis le jeudi 19 mars

Indignées par la remise en cause de l'exercice du droit de grève à France télévisions et en totale solidarité avec les salarié(e)s visé(e)s par des procédures disciplinaires, les organisations syndicales signataires exigent :

- L'arrêt immédiat de ces procédures disciplinaires ;
- Le respect de l'exercice du droit de grève.

A cette fin, elles appellent l'ensemble des salariés de France télévisions, dans les implantations parisiennes, dans les régions et dans les Outremer, à cesser le travail le jeudi 19 mars à compter de 0H00 et pour une durée de 24H00.

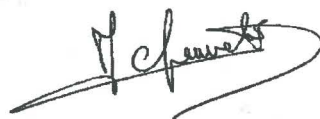
Paris, le 12 mars 2015

Pour la CFDT,
Patrice CHRISTOPHE



DSC

Pour la CGT,
Marc Chauvelot



Pour FO,



Pour le SNJ,
Serge Cimino



Reçu en main propre le 12/03/15
à 17^h 54 avec les réserves d'usage.

